

Le fait que la Commission du droit d'auteur ne soit pas encore en place et que les modifications à la Loi sur le droit d'auteur prévues par le projet de loi C-2 n'ont pas encore été promulguées est tout à fait compatible avec l'Accord. Ces étapes seront franchies en temps voulu et dans les délais prescrits par l'Accord.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec le Service des relations avec les médias au numéro (613) 995-1874.